

Section Académique de La Réunion  
Les Longanis - Bât. C, n° 7  
Bd Mahatma Gandhi - Moufia

Saint-Denis, le 29 mars 2019

Adresse postale :  
SNES - B.P. 30072  
97491 SAINT-DENIS CEDEX  
Tél. (0262) 97 27 91

## LETTRE D'INFORMATION CPE ACADÉMIE DE LA RÉUNION

Cher(e) Collègue,

L'actualité est brûlante ! Depuis la parution du rapport de la Direction Générale des Finances sur le temps de travail de fonctionnaires, réalisé comme elle le dit « sans contradictoire » du fait du délai imposé par le gouvernement, le corps de CPE est mis sur la sellette.

Le SNES-FSU n'est pas sans réaction face à ce que l'on peut nommer une campagne de dénigrement, de mépris, et surtout de fausse information...

**ALERTE ROUGE**

## Attaque contre le temps de travail des CPE et Psy-EN : inacceptable



La remise du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) au ministre Gérard Darmanin, la veille de la présentation en conseil des ministres du projet de loi de *transformation de la fonction publique*, tombe à pic pour s'attaquer aux agents publics.

Selon ce rapport, sur 1,1 million d'agents de la fonction publique d'État, 190 000 ne feraient pas 35 heures et ce, sans justification. Dans l'éducation, outre les personnels administratifs, **les CPE et les PSY-EN sont particulièrement pointés du doigt**. L'IGF s'en prend aux « *quatre heures hebdomadaires laissées à la disposition* » des CPE afin d'organiser leurs missions doutant « *du contenu des tâches réalisées* » (...) « *Il ressort que plus de 3 200 000 heures sont dues à l'administration chaque année* » ...correspondant à un effectif de 2000 agents !

La sagesse populaire dit que « **quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage** ». C'est bien la seule fonction de ce rapport de circonstance, bouclé en deux mois : augmenter le temps de travail des personnels pour en diminuer le nombre et tenir la promesse des 120 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires.

**Les 35h menacées**

Comment s'étonner, quand le ministre Blanquer lui-même à l'Assemblée Nationale parlait encore récemment de conseillers pédagogiques au lieu des conseillers principaux d'éducation, de conseillers d'orientation au lieu de Psy-EN, que ce rapport méconnaisse à ce point la réalité de leur travail ?

Au contraire de ces affirmations hâtives, des milliers de CPE ont aujourd'hui des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Leur temps de travail explose, bien au-delà des 35h hebdomadaires et devient source de souffrance. En 2012, un rapport de la MGEN signalait déjà les CPE parmi les personnels de l'éducation nationale les plus exposés aux risques psycho-sociaux en raison de leur charge de travail. L'enquête nationale métier, menée par le SNES-FSU au printemps 2018 a montré que 70,34 % des CPE ont le sentiment d'être en situation de tension au travail. Parmi les éléments d'explication, les CPE citent prioritairement les dépassements horaires (64,1%) ainsi que le manque de personnels (54,44%). Avec la mise en œuvre des dernières réformes, le périmètre de la vie scolaire n'a cessé de croître et les sollicitations se sont multipliées pour les CPE. Nous savons combien leurs dépassements horaires, évidemment non rémunérés, sont fréquents, peu reconnus et presque jamais compensés. Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique (sources de l'INSEE) souligne bien, à l'inverse de Bercy, que la durée effective de travail des agents de l'État est de 1 637h portant la durée hebdomadaire entre 39 et plus de 41 heures.

C'en est trop de ce climat délétère et de ce mépris. Partout, le SNES-FSU appelle les personnels d'éducation et les Psy-EN à entrer dans l'action, à amplifier les mobilisations, et à prendre toute leur part, notamment, dans les journées du 30 mars et du 9 mai. Il prendra des initiatives pour défendre spécifiquement des métiers honteusement mis en cause, le temps et les conditions de travail des CPE et des Psy-EN, et réaffirmer la nécessité de créer les milliers de postes qui manquent en réalité aujourd'hui.

Source : <https://www.snes.edu/Attaque-contre-le-temps-de-travail-des-CPE-et-Psy-EN-Stop-au-mepris>

### **Les mutations intra-académiques**

Le serveur SIAM de recueil des candidatures sera ouvert du 02 avril 2019 (12h local) au 17 avril 2019 (12h local). Les personnels sont invités à formuler leur demande de mutation dès l'ouverture du serveur SIAM.

Toutes les informations [http://reunion.snes.edu/IMG/pdf/209\\_complet\\_v5.pdf](http://reunion.snes.edu/IMG/pdf/209_complet_v5.pdf)

### **Rappel : stage CPE du 2 mai 2019**

Le SNES-FSU Réunion organise un stage syndical "CPE " :

- le jeudi 02 mai 2019 au collège "Les Aigrettes".

Si vous souhaitez y participer, vous trouverez une convocation de stage ainsi qu'une demande d'autorisation d'absence à l'adresse ci-dessous:

<http://reunion.snes.edu/spip.php?article1244>

Il vous faudra procéder de la façon suivante :

1 - déposer votre autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement jusqu'au le 02 avril 2019

2 - nous retourner pour un souci d'organisation le coupon d'inscription figurant en bas de votre convocation par mail ou par courrier.

En comptant sur votre présence.

## Élections professionnelles pour les CPE à la Réunion : une confiance à retrouver !

Le secteur CPE du SNES-FSU Réunion, malgré les résultats décevants des dernières élections professionnelles, reste à vos côtés pour partager avec vous les valeurs de notre syndicat, vous faire profiter du travail de nos représentants nationaux, vous accompagner et vous soutenir dans toutes les situations

Séverine Dhaussy,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Dhaussy', with a long horizontal flourish extending to the right.

Responsable du secteur CPE au SNES-FSU Réunion